



# La gazette magique

La lettre de la fédération nationale de lieux de musiques amplifiées-actuelles / N°13 / mai 99

## 41 Salles adhérentes à la Fédurok

L'Abordage > Evreux

L'Aéronef > Lille

Le Bato Fou > St Pierre la Réunion

Le Bikini > Toulouse

Le Brise Glace > Annecy

Le Cadran > Colombes

Le Cargo de Nuit > Arles

La Cave à Musique > Mâcon

Le Chabada > Angers

Le Chato'Do > Blois

La Clef > St Germain en Laye

L'Elysée Montmartre > Paris

L'Entre Pot > Grenoble

L'Espace Julien > Marseille

Le Florida > Agen

Le Fuzz'yon > La Roche sur Yon

Le Grand Mix > Tourcoing

La Grange à Musique > Creil

Le Grenier à Sons > Cavaillon

Le Krakatoa > Mérygnac

La Laiterie > Strasbourg

La Luciole > Alençon

La Lune des Pirates > Amiens

Le Médiateur > Perpignan

Le Moulin de Brainans > Brainans

Le Théâtre du Moulin > Marseille

La Nef > Angoulême

Le Noumatrouff > Mulhouse

L'Olympic > Nantes

Le Palaxa > St Denis la Réunion

Le Plan > Ris Orangis

Le Rack'Am > Brétigny/Orge

Le Rio Grande > Montauban

Le Sous Marin > Vitrolles

Le Théâtre Barbey > Bordeaux

L'Ubu > Rennes

L'Usine > Reims

Victoire II > Montpellier

Vip > Saint-Nazaire

West Rock > Cognac

## Le paysage s'éclaircit (Edito)

La commission que nous avons appelée de nos vœux en juillet 98 auprès de Catherine Trautmann lors d'une rencontre avec des lieux, donne enfin l'éclairage, dans les conclusions et les premières applications, sur les logiques jusque là inavouées qui traversaient notre secteur.

Il est évident désormais que l'action du ministère de la Culture se fonde sur une notion de service public patrimoniale et esthétisante (jazz, chanson et musiques traditionnelles) et que ses outils traditionnels, Scènes Nationales pour la diffusion et, écoles de musiques contrôlées pour la formation, constituent les outils privilégiés et légitimes d'une intervention d'Etat.

Par ailleurs, les 35 M.F. de mesures nouvelles annoncées qui se retrouvent difficilement dans les Régions et en particulier, pour les structures "conventionnées" SMAC, démontrent d'une absence de lisibilité et de cohérence dans le jeu de la déconcentration des crédits.

La structuration tarde à venir et les actions sont préorientées au travers une lecture de l'action publique d'Etat qui découle plus de la geste royale qui choisit l'artiste que de la mise en place de cadres d'exercice de

la citoyenneté et de la démocratie.

L'inquiétude de la Fédurok est par conséquent grande et l'oblige à agir au plus vite afin de rappeler l'évidence d'une nécessaire rupture de pensée ainsi que d'une prise en compte de la réalité des enjeux culturels et artistiques qui sont autres que ceux qui ont fondés les politiques culturelles après guerre.

La Fédurok est consciente de l'immensité de la tâche et des difficultés et blocages rencontrés.

Le renoncement n'est pas de mise. La Fédurok se doit, encore plus qu'avant d'approfondir résolument la réflexion commune et, d'accroître sa présence au plus près des projets artistiques et culturels des lieux et de leur environnement politique, administratif, culturel et artistique.

Les enjeux d'un aménagement du territoire et d'un développement dans des perspectives européennes d'une part, et ceux d'une structuration professionnelle adaptée aux particularités nouvelles du secteur et des lieux d'autre part, conditionnent l'organisation de la Fédurok en un véritable outil opérationnel et professionnel qui passe par une parfaite connaissance des structures et de leur environnement immédiat.

(Suite p2)

## Le paysage s'éclaircit (Edito, suite)

Des rapprochements avec différents réseaux professionnels agissant concrètement sur des sujets communs et des développements menés en commun avec les collectivités territoriales apparaissent indispensables pour que les lieux de musiques amplifiées et actuelles puissent répondre aux attentes des populations musicales qu'elles soient pratiquantes ou mélomanes, amateurs ou professionnelles.

L'Assemblée Générale de Montpellier en mars, après celle de Paris en décembre, a fixé les bases d'un développement nouveau qui permet d'adjoindre à une action militante forte, une dimension indispensable de structuration professionnelle ●

*La fédurok*

## La Gazette Magique est éditée par l'association Fédurok

Bureau : c/o Trempolino  
51 Bd de l'Égalité 44100 Nantes  
Tél 02 40 58 21 74  
Fax : 02 51 80 99 20

Siège social : c/o Trempolino  
même adresse / Directrice de la publication :  
Béatrice Macé / Rédacteur en chef : Philippe  
Berthelot / Coordination éditoriale : Hanna  
Allouch. Ont collaboré à ce numéro : Gaby  
Bizien, Vincent Priou, Xavier Migeot  
Mise en page : François Delaunay - Le  
Chabada / Les articles signés n'engagent  
que leurs auteurs / ISSN 1260 0164 / Dépôt  
Légal à parution / Imprimerie La Manu  
Angers / Reproduction interdite

# Assemblée Générale de la fédurok Projet à

## Un Directeur à la Fédurok

Depuis le 1er mars, une équipe se constitue à partir de l'arrivée d'un directeur Philippe Berthelot. Administrateur, volontiers militant dès le début de la Fédurok, ce dernier, juriste de formation âgé de 36 ans, a été le bâtisseur d'aventures remarquées telles que celles de la CLEF / L'ECLIPSE à St Germain en Laye et du FLORIDA à Agen. Son action s'est toujours liée à des mises en réseau ou des processus de mutualisation (CRY dans les Yvelines et centre de ressources départemental en Lot et Garonne) et à des projet artistiques et culturels qui associent les préoccupations de diffusion, de création et de formation, et qui se replacent systématiquement dans un champ plus large de développement. Il a en charge la mise en oeuvre du projet général de la Fédurok avec la complicité d'Hanna Allouch, unique permanente coordinatrice jusqu'à ce jour.

La Fédurok se doit d'être un outil opérationnel qui permet un travail de fond sur et avec les structures adhérentes qu'il s'agisse d'accompagnement, de formation, d'évaluation. Pour ce faire, le nouveau directeur, Philippe Berthelot, mènera un "Tour de France" permanent des lieux adhérents dont les premières étapes débiteront mi-avril 99. La Fédurok entend parallèlement poursuivre et développer un travail de communication et d'information sur l'ensemble du secteur dans une dimension d'«Intérêt Général».

## Axes de développement de la Fédurok à l'horizon 2000

Face au constat du choix politique pour les musiques amplifiées et actuelles qui se limite à la bipolarité entre un service public d'Etat de la musique (vertical et esthétisant) et les représentations professionnelles du secteur marchand (elles aussi verticales et esthétisantes), la Fédurok met en place un outil opérationnel qui vise à :

- Accompagner au plus près les structures adhérentes dans le développement de leur projet artistique et culturel (suivi régulier, interventions de terrain, connaissance approfondie, formation continue, réflexion concrète sur la matière sonore et les populations, pédagogie, ...)
- Agir sur leur environnement politique et professionnel immédiat (logiques territoriales, communication avec l'environnement politique, institutionnel et associatif des équipements, travail sur la décentralisation et l'aménagement du territoire, inscription dans le champs européen, ...)
- Participer activement à la structuration du secteur en s'appuyant sur les équilibres culture / économie / utilité sociale (statuts juridiques, aménagements réglementaires,

intégration dans des structures privilégiées de développement comme le Fonds de Soutien, ...)

C'est donc à partir de ces trois axes de développement que la Fédurok a défini les chantiers suivants (sans ordre de priorité) pour les deux années à venir:

- 1 / Collectivités territoriales, décentralisation et aménagement du territoire
- 2 / Europe (réseaux, financements, ...)
- 3 / Matière sonore (politique de prévention et d'éducation)
- 4 / Structuration professionnelle et statut juridique des lieux
- 5 / Artistique (formation, pédagogie musicale, développement de carrière ...)
- 6 / Structuration du secteur (le Fonds de Soutien...)
- 7 / Projets culturels et artistiques (populations, action culturelle, ...)
- 8 / NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) et leurs enjeux
- 9 / Communication professionnelle et grand public.

Les assemblées générales de la fédération se déroulent sur deux jours, avec des séances plénières et des ateliers thématiques, artistiques ou techniques, au cours desquels sont invitées des personnes ressources, extérieures à la fédération, permettant l'échange et une réflexion collective... pour émerger des actions. Lors de l'AG de mars dernier les deux ateliers portaient sur le multimédia et sur la gestion sonore (nuisances sonores, risques auditifs et Décret bruit).

## Les outils multimédia, un problème de plus ou une ouverture pour les lieux ?

Il existe une grande diversité des équipements matériels, de la maîtrise des outils, des projets et des réflexions. Se pose la question de l'évaluation de l'existant - équipement basique, site de présentation du lieu, projet à l'état de réflexion etc. - et des pratiques.

Les lieux de la fédération s'interrogent sur le sens et la pertinence du développement multimédia au sein de leur structure et de la possibilité d'en étendre l'usage au public.

Ces questionnements se retrouvent dans tous les secteurs : éducatif, socio-culturel ou culturel, comme l'a précisé Gérard Elbaz intervenant au nom de Médias-Cité, plateforme régionale basée à Mérignac (33) dont l'objet est la démocratisation des Nouvelles Technologies de

# le à l'horizon 2000

l'Information et de la Communication, qui agit par l'accompagnement et le soutien au projet ainsi que par la structuration et la mise en réseau des opérateurs culturels, socioculturels, artistiques et éducatifs...

Se pose également des questions de territoire et de contenu, il est essentiel, en effet, de mener une réflexion sur les outils qui permettent la création de contenus et la gestion de ces derniers. Il est important de ne pas éluder la question de la législation et de faire des choix (achat de nom de domaine, hébergement etc.) qui garantissent l'indépendance et protègent contre la désinformation voire la mésinformation.

Des atouts et des objectifs majeurs se dégagent de la réflexion collective :

- agir dans le sens de la démocratisation dans un objectif d'aide aux populations à accéder à la culture et de démocratie culturelle (quelles aides peut-on apporter avec les NTIC, Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ?)
  - travailler sur des notions de connexion, de liens dans l'esprit d'un village (virtuel), d'une communauté
  - prendre en compte l'intérêt professionnel de l'outil (circulation des informations) facilitateur de l'activité
  - apporter un soutien aux artistes concernant la communication, la promotion, la réalisation de book, les MAO (Musiques Assistées par Ordinateur)
  - créer des passerelles autour de la diffusion
  - mutualiser et échanger des ressources humaines et matérielles, des compétences comme alternative à des logiques marchandes
  - décloisonner les secteurs : éducatif, socio-culturel et culturel
- Les NTIC représentent un véritable bouleversement. La diffusion de contenus à n'importe quelle zone de territoire en temps réel va provoquer des modifications des comportements de création et de rapport aux autres déterminants.

Par ailleurs, force est de constater que la demande du public n'est pas systématique dans tous lieux.

Se pose la question de l'utilité de projets multimédia au sein des structures quand la ville ou le territoire est largement pourvue (cyber-cafés, espace cyber dans les facultés, etc.) Se pose aussi le problème de circulation des publics qui nécessite que les projets des lieux soient déjà engagés fortement sur le plan culturel avec des capacités d'ouverture importante.

D'aucuns ont mené des expériences et déjà fait le constat de "l'effet feu de paille" lié à la fréquentation principalement pour des raisons de gratuité, sans autre intérêt.

C'est pourquoi, seulement 8 salles de la Fédurok ont été labélisées en 1999, Espace Culture Multimédia (ECM), par le ministère de la Culture et de la Communication (DDF). L'objectif de ce dispositif est l'ouverture aux populations plurielles dans une logique de sensibilisation et de démocratisation des usages.

Aujourd'hui 90 lieux en France sont labélisés ECM.

L'objectif est d'atteindre 120 lieux avant fin 99.

Dans un premier temps, la Fédurok souhaite poursuivre la réflexion sur l'approche globale des NTIC dans leur aspect utilitaire (communication en réseau facilitée).

## 105dbA, un problème de plus ou une recherche de l'équilibre ?

Pris dans le cadre plus général de la loi du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, le décret du 15 décembre 98 et ses annexes posent concrètement des obligations de surveillance, de limitation et d'information.

1 / Surveillance : Un système de contrôle et de connaissance des niveaux sonores doit exister en permanence dans les lieux diffusant régulièrement des musiques amplifiées.

2 / Limitation : Le seuil de 105 dBA en tout point de la salle ne doit pas être atteint. Un mécanisme, éventuellement lié au premier, de régulation de l'émission sonore doit pouvoir interrompre après avertissement.

3 / Information : Le public doit être informé par un affichage dans le lieu et par différents supports (billets d'entrée, annonce, ...).

L'opérateur en charge des mesures est la Direction Départementale des Affaires Sociales et de Santé (DDASS). Les mesures sont obligatoires dans les lieux qui accueillent plus de 100 personnes ou qui sont à but lucratif et, facultatives dans les lieux d'enseignement et les locaux de répétition. Tout le monde s'accorde à dire qu'il est particulièrement nécessaire que des dispositions soient prises. Les responsables de lieux diffusant des musiques amplifiées ont une responsabilité vis à vis de la santé auditive de leur public, souvent jeune. Le problème est apprécié différemment sur le plan européen mais semble être pris en considération de plus en plus. Il est à constater que nous assistons à une prise de conscience progressive plus grande de la part des groupes et des publics qu'auparavant en matière de santé auditive. Il est impératif de pouvoir gérer les niveaux sonores des groupes en particulier étrangers.

La Fédurok se propose de rédiger une charte de bonne gestion sonore pour les lieux adhérents qui pourrait faire l'objet d'une communication en direction du grand public et des professionnels au niveau national. L'ensemble des lieux est unanime pour que cette charte soit complétée d'actions d'information et de sensibilisation en direction des publics à l'exemple de ce qui est mené en Poitou-Charentes et en Lot et Garonne.

(Suite page 4)

”Tout le monde s'accorde à dire qu'il est particulièrement nécessaire que des dispositions soient prises.”

b r è v e s  
f é d u r o k

## Un nouveau Conseil d'Administration

Les adhérents de la Fédurok se sont réunis en assemblée générale les 15 et 16 mars 99 à Montpellier, accueillis par la salle Victoire 2. Un nouveau Conseil d'Administration a été élu pour deux ans :

**Président fondateur :**

**Didier Veillault**

(Plan - Ris Orangis)

Bureau

**Présidente :**

**Béatrice Macé**

(Ubu - Rennes)

**Vice-président :**

**Eric Boistard**

(Olympic - Nantes)

**Secrétaire :**

**Vincent Rulot**

(Clef - St Germain en Laye)

**Secrétaire adjoint :**

**Marc Tison**

(Grand Mix - Tourcoing)

**Trésorier :**

**Henri Didonna**

(Cave à Musique - Mâcon)

**Trésorier adjoint :**

**François Delaunay**

(Chabada - Angers)

**Administrateurs**

**Jean-Luc Wertenschlag**

(Noumatrouff - Mulhouse)

**Jean-Christophe Aplincourt**

(Abordage - Evreux)

**Christophe Gassiot**

(Fuzz'yon - la Roche sur Yon)

**Patrick Combalbert**

(Rio Grande - Montauban)



105dbA,  
un problème de plus  
ou une recherche de  
l'équilibre ? (suite)

Il est à remarquer des problèmes d'ap-  
plicabilité des dispositions réglemen-  
taires et législatives :

- Les procédures sont jugées lourdes pour les équipements
  - Le coût pour les lieux est exorbitant et impossible à assumer directement par la majorité d'entre eux
  - L'état actuel des connaissances dans le domaine des musiques amplifiées est insuffisant (problème de la courbe C (fréquences basses) qui n'est pas prise en compte dans les mesures)
  - L'exclusion des lieux d'enseignement musical et des locaux de répétition est une énorme erreur car c'est dans ces établissements que doit se développer les bases d'une éducation au sonore
- Il est important que la réflexion et la sensibilisation s'élargisse avec les autres acteurs du secteur (techniciens, musiciens...)
- La nécessité de travailler sur les modes de diffusion (multidiffusion par exemple) apparaît d'autant plus urgente.

- Sur le terrain de la gestion sonore, la Fédurok souhaite être offensive et constructive de la manière suivante :
- 1 / Rédaction d'une charte de bonne gestion sonore
  - 2 / Négociation avec l'environnement et la santé pour définir les moyens (techniques, administratifs et financiers) d'une bonne mise en oeuvre de la réglementation
  - 3 / Faire une recherche sur les différentes législations européennes
  - 4 / Organiser une communication avec le secteur professionnel et en direction du grand public
  - 5 / Passer des accords d'achats communs (matériels de mesure, protections auditives, ...)
  - 6 / Mettre en oeuvre une action nationale de sensibilisation des publics

# La région, développement pour les ac actuelles et amplifiées

Depuis les dernières élections régionales, qui ont hélas démontré la perméabilité des instances démocratiques aux visées de conquête du Front National, les Régions apparaissent pourtant de plus en plus comme des espaces administratifs et politiques nouveaux à partir desquels peuvent se définir et s'actionner des politiques publiques en matière culturelle. L'actualité des contrats de plans Etat/Région, l'accélération des processus de décentralisation ainsi que de déconcentration et la prééminence accrue de l'Europe font de la Région une collectivité territoriale à prendre en considération très sérieusement au même titre que les départements ou les villes.

Même si les compétences de la Région, qui lui sont dévolues par les textes (loi) ne prennent pas en compte directement la culture, des espaces se sont ouverts pour le secteur culturel et en particulier pour les musiques amplifiées et actuelles sur un certain nombre de territoires, à commencer par l'Aquitaine, PACA et Nord.

De manière différente, souvent en raison de l'histoire mais aussi des acteurs du secteur, les structurations furent très différentes, mais toutes aboutissent désormais à, au minimum, la mise en place de concertations et de réflexions et/ou les premières définitions de politiques publiques en matière de musiques amplifiées et actuelles.

Dans les plus avancées, des pôles régionaux ont été mis en place à l'initiative du ministère de la Culture puis des différents acteurs de terrain ou d'instances para-régionales, mais sans cahier des charges initial, ce qui conduit, avec l'engouement soudain pour la dimension régionale cette année, à une cacophonie et à des initiatives totalement désordonnées dans beaucoup de Régions ; les objectifs n'étant pas toujours bien cernés et se mêlant avec ceux liés aux négociations des contrats Etat-Région.

Les Plans Etat / Région qui se négocient actuellement, représentent un élément fort et concret de futurs développements culturels, et qui accélèrent fortement l'arrivée en force de la Région dans le débat culturel. La possibilité d'entrer de plein pied dans les politiques publiques qui se dessinent jusqu'à 2006 représente une opportunité exceptionnelle pour notre secteur, à fortiori pour les lieux...

Après avoir dessiné le cadre de la négociation et de ses objectifs à atteindre, l'Etat s'est positionné vis à vis des Régions via ses Préfets et l'ensemble de ses services déconcentrés, à commencer par les Directions Régionales des Affaires Culturelles. Comme Catherine Trautmann s'y était engagée, les musiques actuelles ont été avancées par l'Etat dans sa liste, sujet à négocier avec les Régions en juin/juillet prochain.

Il est clair que la volonté générale de l'Etat est la recherche de l'efficacité économique, la création de nouveaux emplois et la mise en convergence des politiques publiques et des initiatives locales porteuses d'innovations.

"Les Contrats Etat-Région doivent contribuer à la cohésion territoriale et à l'intégration des populations, porter attention particulière à la réduction des inégalités sociales dans leur traduction spatiale et exprimer la solidarité au profit des populations et territoires qui sont les plus fragiles ou qui se trouvent confrontés à des mutations profondes".  
Il est intéressant de souligner que la stratégie de l'Etat dans la

## Les plans é une chance supplément

Région s'exprime dans un document unique qui mêle le contrat Etat-Région et le document de programmation européen. Les logiques régionales sont devenues indissociables des logiques européennes qui permettent de mobiliser et de répartir en particulier les fameux fonds structurels.

Les Contrats Etat-Région doivent s'appuyer par ailleurs, pleinement sur les orientations du projet de loi pour l'aménagement durable du Territoire, c'est à dire qu'ils serviront de cadre au contrats de pays, d'agglomération et de ville. En matière culturelle, un accent important est mis à la valorisation des cultures et des langues régionales. La politique d'aménagement du territoire doit concourir au rayonnement de la France en confortant les pôles artistiques et culturels à vocation internationale et nationale. Le schéma de l'offre culturelle répond à un double objectif, celui de son rééquilibrage sur le territoire et celui d'une irrigation de qualité. "L'accès aux biens, aux services, aux pratiques culturelles et artistiques pour toute personne vivant sur le territoire de notre pays constitue un principe fondamental de citoyenneté et d'in-

# un nouvel espace de teurs des musiques

tégration".

L'Etat est particulièrement attaché à un mode d'organisation en Région à partir de pôles de compétences artistiques et culturels de rayonnement national ou international.

L'échelle régionale est jugée la meilleure par l'Etat pour définir les modalités d'un développement culturel cohérent avec l'ensemble des collectivités territoriales.

C'est donc sur ces bases et à partir d'un diagnostic régional que l'ensemble des services déconcentrés de l'Etat via le Préfet ont fait part d'une stratégie globale depuis janvier 99. A charge pour les Régions de définir leurs propositions avant juin, point de départ de la négociation Etat-Région.

C'est pourquoi, de manière très inégale, ont été amorcés en Région depuis le début de l'année, des chantiers de concertation avec les autres collectivités territoriales (villes et départements), avec les acteurs concernés de l'économie, du social ou de la culture soit de manière collective (ateliers) ou bien isolée. Tous ayant de toute manière à rendre leur copie dans les temps. Dans de nombreuses régions, les musiques actuelles et amplifiées sont absentes du débat ou une partie seulement d'entre elles sont entendues, en particulier les musiques traditionnelles, là où les cultures régionales sont fortes et l'intérêt politique évident.

Pour les Régions qui les intègrent dans la concertation, soit elles le sont dans la concertation culturelle globale, soit elles sont traitées séparément ou de manière éclatée au travers des

## État-région taire de structuration

propositions des villes et des départements. Ce qui ressort des premiers débats régionaux, c'est l'affirmation, l'identification de pôle de compétences artistiques et culturels et la mise en place d'une logique de réseau. Même si les musiques amplifiées et actuelles apparaissent très faiblement voire pas du tout, des brèches s'ouvrent. En effet, le sujet n'est plus totalement nouveau pour les élus : l'Etat, suite à la Commission nationale, a communiqué dans le sens d'une reconnaissance et puis de nombreuses expériences ont perdurées et sont devenues plus familières. Mais l'écart de considération avec la culture classique et légitime est encore énorme. Et il n'est pas inutile que chaque lieu en particulier ait à rappeler qu'il pourrait être invité à s'exprimer.

C'est dans cette optique que la Fédurok accompagne certaines initiatives et va interpeller plus largement l'ensemble des régions, DRACs et Préfectures à l'intérêt de la prise en compte des musiques amplifiées et actuelles dans les prochains contrats Etat-Région.

## Répartition des lieux fédurok par région

REGIONS (19)	SALLES (41)	VILLES
ALSACE	Laiterie Noumatrouff	Strasbourg Mulhouse
AQUITAINE	Barbey Rock School Krakatoa Florida	Bordeaux Mérignac Agen
BASSE NORMANDIE	Luciole	Alençon
BOURGOGNE	Cave à Musique	Mâcon
BRETAGNE	Ubu	Rennes
CENTRE	Chato/Do	Blois
CHAMPAGNE ARDENNES	Usine	Reims
FRANCHE-COMTE	Moulin de Brainans Poudrière	Brainans Belfort
HAUTE NORMANDIE	Abordage	Evreux
ILE-DE-FRANCE	Cadran Omnibus Clef Elysée Montmartre Plan Rack'Am	Colombes St Germain en L. Paris 18è Ris Orangis Brétigny sur O.
LANG. ROUSSILLON	Médiator Victoire 2	Perpignan Montpellier
MIDI-PYRENEES	Le Bikini Rio Grande	Toulouse Montauban
NORD PAS DE CALAIS	L'Aéronef Grand Mix	Euralille Tourcoing
PAYS DE LA LOIRE	Le Chabada Le Fuzz'Yon L'Olympic Le Vip	Angers La Roche sur Y Nantes St Nazaire
PICARDIE	La Grange à Musique La Lune des Pirates	Ciël Amiens
POITOU-CHARENTES	Nef West Rock	Angoulême Cognac
PACA	Car go de Nuit Le Grenier à Sons L'Espace Julien Le Sous Marin Le Théâtre du Moulin	Arles Cavaillon Marseille Vitrolles Marseille
REUNION (île)	Le Bato Fou Le Palaxa	St Pierre Ste Clotilde
RHONE-ALPES	Le Brise Glace L'Entre-Pot	Annecy Grenoble

## nouvelles des lieux

### Mini tournée Truffaz

Suite à un coup de cœur du Chabada, une mini-tournée d'Eric Truffaz a pu se faire dans 8 lieux Fédurok (Olympic, Plan, Cave à Musique, Barbey Rock School, Nef, Chabada, Grand Mix, Clef) d'une capacité de 300 à 800 places. Trompettiste de jazz originaire de suisse, Eric Truffaz et sa formation batterie, contrebasse, piano et un MC rap (Jazz & Jungle Hip Hop / Label Blue Note...) ont conquis un public de 200 à 350 personnes par date. Cette **expérience réussie**, permet à la Fédurok de relancer un chantier centré sur l'Artistique dont les axes majeurs sont la professionnalisation et le développement de carrière. Ce type d'expérience est aussi l'occasion pour des musiciens d'un univers différent, de jouer dans d'autres lieux, de rencontrer d'autres publics et pour ces derniers de découvrir d'autres musiques. Selon les coups de cœur des programmeurs et la sollicitation des artistes, d'autres tournées pourraient bien voir le jour au cours de l'année.

### Air frais pour le Sous marin

Le Sous Marin, toujours en lutte et en mouvement, continue d'occuper sa place dans le domaine culturel en développant son projet artistique et culturel autour d'une programmation hors les murs en périphérie de Vitrolles. Il poursuit, par ailleurs, toute une série d'ateliers centrés sur les musiques amplifiées / actuelles et participe activement à la vie associative locale. Suite au "murage" du lieu le 6 octobre 97, la ville de Vitrolles avait été condamnée, il y a un an, par le Tribunal de Grande Instance d'Aix-en-Provence pour "entrave à la liberté d'association, effraction et voie de fait". Aujourd'hui c'est le **Tribunal Administratif** de Marseille qui vient de déclarer illégaux les ar rêtés municipaux ayant provoqué la fermeture du Sous Marin. Cependant, cette condamnation ne donne pas juridiquement, au Sous Marin, le pouvoir de réintégrer ses anciens locaux mais cela leur permet de demander des dommages et intérêts justifiés. Et comme le dit l'équipe du Sous Marin : "cela reste une grande victoire du droit sur la violence et cela monte une fois de plus le comportement "voyous" d'une municipalité FN." Une série de plaintes en diffamation concernant des propos menaçants et violents de Bruno Mégret et

(Sous marin, suite)

Hubert Fayard à l'encontre du Sous Marin, sont en cours d'instruction. Dans la volonté de recréer un espace de liberté où la culture retrouve ses droits d'expression, de retrouver un lien fort avec son public et les habitants et d'apparaître plus lisiblement, le Sous Marin prépare un festival sur deux saisons (été - hiver) dans un chapiteau "Magic Mirror" en attendant de retrouver un lieu fixe pour se réimplanter.

*Sous Marin : 04 42 48 81 42*

## Résidence musique actuelle à Nantes

De l'été 98 au début de l'an 2000, se déroule à Nantes dans le quartier Bellevue, une expérience artistique et culturelle. Pendant dix huit mois deux artistes, **Karim Amour et Christine Defois** dont le duo se nomme "Ifa", vont séjourner dans le quartier et mener diverses actions en direction de la population. En parallèle, ils profiteront de cette période pour préparer la création de leur nouveau spectacle dont la première sera donnée le 5 octobre 99 à la salle Paul fort (Bouche d'Air) à Nantes qui mettra à leur disposition l'équipement de la salle et du personnel technique pendant trois semaines de répétition. "Ifa" bénéficiera aussi de formations pour la création du spectacle et le travail sur le quartier. Ce dernier - avec un appartement pour lieu de rencontres et une salle de musique d'un collège comme lieu de répétition - se déclinera avec la mise en place de plusieurs activités culturelles :

> des concerts pédagogiques dans des écoles maternelles et primaires, des concerts en appartements, des représentations lors de fêtes communautaires ou de quartier, et d'autres en plein air au cours de l'été 99.

> une création montée par une quarantaine de jeunes de Bellevue, âgés de 13 à 16 ans. Cette création donnera lieu à l'organisation d'ateliers d'expression collective : chant, étude des rythmes et répertoires eur opéens et extra eur opéens, travaux de composition musicale, rencontres, mise en place du spectacle ; d'ateliers plus propices à l'expression individuelle : écriture, photo, journal de bord, régie son, création de costumes...

> un échange permanent entre le quartier et la ville...*Olympic : 02 51 80 60 80*

# Les pôles régionaux

**L'appellation de pôle régional est une appellation contrôlée du Ministère de la Culture. Mais le cahier des charges n'a jamais été vraiment développé jusqu'à présent. Place a été donné aux initiatives en Région qui se sont emparées de l'appellation pour créer une liaison effective entre la politique des DRACs et des Conseils Régionaux.**

Les premières mise en oeuvre de pôles régionaux l'ont été de deux ordres. Les uns sous le couvert et dans le giron des associations régionales dépendant directement des Conseils régionaux à l'exemple de Domaine musiques dans le Nord et l'ARCAM PACA. Les autres à l'exemple du C2R (Haute Normandie) et Trempolino donnant les éléments de décision aux opérateurs de terrain. Les missions qui se dégagent globalement des différents pôles reposent sur des logiques de mise en réseau des acteurs, à commencer par les structures de spectacle vivant, de réflexion commune, de formation, d'information et de soutien au développement économique et professionnel. Le débat semble s'affoler furieusement depuis le lancement des contrats Etat-Région, la déconcentration des crédits en Région et l'affirmation de la décentralisation. C'est pourquoi il est apparu particulièrement déterminant que nous vous fassions part de témoignages et d'analyses relatifs au sujet ●

## Sur les pôles en général et celui de Poitou-Charentes en particulier.

Dans l'histoire des politiques publiques en faveur des musiques actuelles, le lancement d'un programme de création de pôles régionaux des musiques actuelles est-il un avatar supplémentaire ou l'un des exemples les plus aboutis de ce qui pourrait constituer l'un des fondements d'une démarche de concertation ? La question mérite d'être posée lorsque la Région est considérée comme l'un des territoires les plus pertinents pour l'élaboration de politiques cohérentes et que l'actualité des futurs contrats de plan Etat/Région montre l'opportunité d'inscrire, et donc de reconnaître, ces musiques dans une perspective longue.

Lorsque les représentants des

quelques quinze pôles régionaux se sont récemment réunis pour rédiger un texte de présentation de leurs missions et de leurs principales activités, force a été de constater que les situations étaient diverses. Dans les formes (souvent associations issues des acteurs des musiques actuelles ou intégrées dans une association régionale musique et danse, pôle sans structure juridique propre...), dans les musiques concernées (souvent uniquement les musiques amplifiées malgré le nom de musiques actuelles, parfois l'ensemble des musiques actuelles et même, une fois les harmonies fanfares), dans les stratégies adoptées... Si cette diversité peut apparaître comme une contrainte, elle est en réalité une richesse et la preuve, s'il en

était besoin, de la nécessité de l'adaptation à la réalité observée sur le territoire régional aux objectifs définis pour chaque pôle régional.

L'avantage des pôles régionaux est que, de par leur construction récente (surtout dans le cadre de nouvelles structures), ils peuvent inventer ou essayer d'inventer de nouvelles approches et de nouvelles conditions pour créer le cadre de partenariats. Il existe en réalité deux enjeux majeurs. Le premier est de créer les conditions de la rencontre entre des acteurs professionnels des musiques actuelles et les collectivités publiques, sachant que les différents interlocuteurs souhaitent davantage développer des relations suivies en vue de la définition de contrats d'objectifs. L'une des contraintes de la réalisation de cet enjeu est que le rapport au temps des acteurs du secteur des musiques actuelles (et d'autant plus si l'on considère les musiciens) est différent de celui des représentants de collectivités publiques : les uns souhaitent des réponses en urgence, car urgence il y a bien souvent, lorsque les autres ne peuvent intervenir que dans des sché-



# X, de la pertinence d'un nouveau maillon structurant

mas précis, ce qui limite leur capacité de réponse immédiate. Le second enjeu renvoie à l'intégration des acteurs professionnels dans la réflexion et le jeu qu'ils peuvent jouer dans l'aide à la décision. C'est par leur implication et par l'adaptation des réponses apportées aux spécificités des musiques actuelles en général que ces musiques pourront être pleinement intégrées dans les politiques culturelles publiques.

En région Poitou-Charentes, le premier choix stratégique a été de ne pas créer de structure juridique autonome, mais de réunir différents acteurs des musiques actuelles (associations régionales et départementales musique et danse, structures dédiées aux musiques actuelles...) et de collectivités publiques (ministère de la Culture et de la communication, Région...) au sein d'un comité de pilotage, véritable instance de décision. Par ailleurs, il fallait définir qui sont les premiers bénéficiaires du pôle régional. La décision a été prise de travailler pour les musiciens, indifféremment de leur niveau de pratiques artistiques. S'extraire du mythe de la professionnalisation était indispensable pour mieux qualifier les actions à mettre en œuvre. Le deuxième temps a été de définir les deux objectifs prioritaires (favoriser le développement de la vie musicale en région et sensibiliser les représentants de collectivités publiques aux enjeux des musiques actuelles) puis de les décliner en objectifs opérationnels. Enfin, et à partir des travaux de différentes commissions de réflexions thématiques (composées de musiciens, d'élus, de responsables d'associations et d'équipements...), un programme régional comportant neuf actions pour l'année 1999 a été défini. Il est le contrat d'objectif que l'ensemble des partenaires, en totale concertation, a validé.

Ces actions, de nature et d'ampleur différentes, deviennent réellement des outils au service de la réalisation de ces objectifs. Un exemple est le programme de sensibilisation aux risques auditifs liés à l'écoute et à la pratique des musiques amplifiées. Outre le fait qu'il est un programme pédagogique, qui permettra indirectement aux musiciens

de conserver leur audition et donc de préserver leurs capacités musicales, il permet de réunir autour de la table de nouveaux partenaires (ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement, Rectorat, Drass ...). L'entrée d'autres acteurs dans la réflexion régionale en faveur de ces musiques sera, sans doute, une source d'élargissement et d'enrichissement, permettant à terme de développer ces musiques en les traitant avec le même respect et la même considération que les autres expressions culturelles et artistiques ● *Xavier Migeot, coordinateur du PRMA Poitou-Charentes*

## Domaine musique dans le Nord : Projet 1999

### Médiation : mise en place d'une commission régionale

L'année de transition que sera 1999 apparaît clairement comme une période-clé pour une réflexion approfondie sur les outils de médiation entre le secteur et les pouvoirs publics. Cette médiation est une condition nécessaire pour que soit opérationnelle une offre de service public en direction de ces pratiques, pour que puissent se réaliser des partenariats entre acteurs régionaux, avec les régions de France

Le "pôle régional des musiques actuelles" jouera ainsi pleinement son rôle d'outil d'analyse et d'observation des pratiques, de coordination, de concertation et de proposition, d'outil ressource qui participe à l'aménagement du territoire.

**En région Poitou-Charentes, le premier choix stratégique a été de ne pas créer de structure juridique autonome, mais de réunir différents acteurs des musiques actuelles et de collectivités publiques au sein d'un comité de pilotage, véritable instance de décision.**

et d'Europe, pour agir dans le sens de la qualification des initiatives et projets émergents, pour nouer de vraies relations aux publics et aux partenaires et pour donner une plus grande viabilité aux volontés des pouvoirs publics en région.

Une réflexion suivie et approfondie menée conjointement par les représentants des tutelles et les acteurs, doit être garantie de la crédibilité des missions et actions de la cohérence des politiques régionales. Il apparaît plus que jamais nécessaire de se fonder sur une réelle concertation afin d'engager une action globale. Ceci aura l'avantage de :

(Suite page 8)

## nouvelles des lieux

### Cyberspacefiesta

La Cyberspacefiesta est une manifestation culturelle et artistique, mise en œuvre par le Florida (Agen), dont l'objectif est de sensibiliser et d'initier les populations aux usages des nouvelles technologies de communication. Il s'agit, dans une atmosphère festive et conviviale, de **démystifier l'usage de l'informatique** dans tous les domaines (son, image, texte, internet) et de replacer l'ordinateur et ses ressources comme un outil au service de la production, notamment artistique. Ceci se traduit par des ateliers de sensibilisation, d'initiation et de production animés par des artistes, des animateurs-techniciens et des professionnels, destinés d'une part au milieu scolaire (parcours pédagogique) et d'autre part au grand public, et par des représentations artistiques en journée et en soirée (concerts). Intitulés des différents ateliers : initiation à l'internet, informatique musicale, vidéo, infographie, initiation à la PAO (Publication Assistée par Ordinateur), images de synthèses et effets spéciaux avec les truquistes d'Alien 4, de la Cité des enfants perdus et d'Astérix..., intervention multimédia, club des utilisateurs de Linux (système d'exploitation...), arts plastiques. En clôture de la manifestation, le samedi soir 10 avril, a eu lieu une soirée concerts avec Ezekiel (musiques électroniques et dub), Lobe (vague bruitiste, transe et dub électronique), Sawa (métissage : Fusion Rap Jungle Drum/Bass et électro Rai) et Funkypixels (mix sonore et visuel). La prochaine édition aura lieu à **Barcelone** en juin. *Florida : 05 53 47 59 54*

### Les Fuzz-répétitions

Le Fuzz'Yon, adhérent Fédurok, à **La Roche sur Yon**, et comprenant : une salle de diffusion, un studio 6 pistes, le centre info rock départemental et une Ecole de musique qui tourne à plein régime, s'est doté depuis février 99 de locaux de répétitions insonorisés et équipes entièrement : 4 salles avec table de mixage, amplis, enceintes, micros chant et pieds de micros; il est également possible de louer 2 platines disques 1210mk2 Technics plus une mixette SHOJ 1200 Technics et des batteries complètes. Cette réalisation a été possible avec le soutien de la Ville qui considère "les musiques actuelles" comme un secteur culturel à part entière. Ces locaux de répétitions doivent, en effet, permettre les rencontres entre musiciens et faciliter l'émergence des nouvelles formes musicales. *Fuzz'yon : 02 51 62 33 13*

## Peace & love

Le pôle régional Poitou-Charentes, le Confort Moderne de Poitiers et l'AMAC (Education Nationale) ont mis en oeuvre un projet d'Animation sur les musiques amplifiées et les risques auditifs dont l'objectif est de sensibiliser les populations adolescentes, en priorité des classes de seconde, aux risques auditifs liés à l'exposition aux musiques amplifiées et les aider, ainsi, à gérer de manière consciente et responsable dans leur vie quotidienne les différents pratiques de l'amplification (boîte de nuit, concert, baladeur, pratique musicale en répétition ou en scène...). C'est dans le cadre de la résidence au Florida (centre de ressources départemental des musiques amplifiées à Agen) d'un jeune groupe de musiciens et leur technicien son, **Les Bubbles**, originaires de Midi Pyrénées, que s'est initiée la production de cette animation. Une centaine de lycéens sont présents à chaque séance de 3 h qui se déroule dans une salle de concert où le groupe, sur scène et en situation de concert sur les plans artistique et technique, alterne des moments musicaux avec des illustrations graphiques, sonores et vidéo. L'animation se termine par un «boeuf» ou une «jam session» avec des élèves musiciens suivie d'une série d'ateliers / questionnements dont un spécifique à la réalisation d'audiogrammes. L'opération s'avère être un véritable succès (plus de 2000 lycéens concernés) et déclencher l'enthousiasme des enseignants et des autres personnels de santé. L'intérêt majeur de l'opération est qu'elle permet, non seulement une sensibilisation au son mais aussi et surtout une véritable découverte des lieux et des musiques qu'ils diffusent. L'action provoque des partenariats originaux et nouveaux avec la santé, l'éducation nationale, l'environnement et jeunesse et sports, et des suites concrètes (projets pédagogiques, Programme triennal...).

## Domaine musique : (suite)

1/ ne pas mettre en échec : les préconisations seront fondées sur des critères d'analyse adaptés au secteur et à la réalité du territoire régional.

2/ créer les conditions d'une réelle solidarité des acteurs en cessant de raisonner indépendamment les questions relatives à l'information, au disque, au spectacle vivant, au multimédia, à la formation, à la pratique des amateurs, à l'insertion professionnelle...

3/ assurer les conditions du dialogue et la complémentarité en créant les modalités de la "rencontre partenariale" (cf. article de J.M.Lucas dans Zebroek) avec les pouvoirs publics.

La tenue des réunions régulières d'une commission régionale composée d'acteurs du secteur devra permettre de produire un diagnostic et des préconisations visant à permettre d'intégrer les enjeux du développement des pratiques culturelles et artistiques des musiques actuelles/amplifiées dans la préparation du prochain contrat plan Etat - Région et dans ses déclarations au niveau local.

La commission régionale devra notamment se pencher sur :

- les moyens de qualification des productions artistiques (résidences, travail de pré-production, etc.)
- la formation d'opérateurs économiques dont le manque en région est évident (managers, tourneurs, collectifs d'artistes...)
- la constitution d'un référentiel d'emplois pour le développement des pratiques (direction spécialisée des lieux de pratique et de formation, encadrement artistique et technique)
- la problématique de l'aménagement du territoire et le principe de proximité qui ne peuvent plus faire l'économie des nouvelles technologies de l'information et de la communication : un sujet incontournable de réflexion pour la commission régionale, consistera à préconiser les moyens jugés les plus opérationnels pour la mise en réseau d'acteurs, de créateurs, de territoires à l'échelon de la région. Cette attention toute particulière portée au multimédia

aura également pour objectif de favoriser la démocratisation de l'accès aux outils technologiques, non seulement sur le plan de l'information mais aussi en termes de création et de diffusion musicale.

## Les actions

Ce programme d'activités 1999 met l'accent sur la nécessité de la réflexion et de la concertation dans le but de redéfinir pour l'année 2000 (démarriage du nouveau contrat de plan, préparation de Lille Capitale européenne de la culture en 2004) les missions d'un outil régional en direction des musiques actuelles. A ce titre, les actions du département musiques actuelles seront poursuivies en l'état dans l'attente des analyses et des préconisations de la commission régionale et des décisions politiques qui se traduiront à la signature du contrat plan Etat - Région et de la convention tripartite de Domaine Musiques.

### 1 / Accueil / Information / Ressources / Conseil / Pédagogie.

La dimension pédagogique doit plus que jamais rester présente sous peine de se couper des comportements culturels liés à ces pratiques : ce qu'on a souvent qualifié d'auto didactisme pour les musiciens, mais qui se constate aussi chez les porteurs de projet de développement local (spectacle vivant, production enregistrée, répétition, formation, information-ressources) et qui n'est que la constitution d'un bagage de compétences aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'offre institutionnelle sans oublier la dimension "entrepreneuriale" qui est son pendant.

Le programme de formation propre au département musiques actuelles sera refondé dans un souci de proximité plus grande avec la demande : mise en place de modules plus légers et plus réguliers et de modules globaux s'attaquant aux problèmes rencontrés par les artistes qui autoproduisent leurs activités de spectacle et discographique

(la grande majorité de la demande). Un travail de dynamisation du réseau des points-relais d'information du département musiques actuelles visera à renforcer les moyens de mise en oeuvre de la mission de correspondant régional de l'IRMA pour le jazz, le rock et la chanson.

La mission d'information réalisée à travers "Fusibles", bulletin de liaison régionale des musiques actuelles (informations propres au secteur et problématiques éclairées par les expériences en région) devra voir évoluer son mode d'élaboration. En effet, le volume de travail de médiation et de concertation autour de la commission régionale implique qu'une participation professionnelle à la rédaction soit envisagée.

### 2 / Aide à l'émergence de talents de la région

En ce qui concerne l'aide à la création et à l'émergence des talents de la région, le dispositif de développement de carrières fonctionnera, en 1999, sans modifications notables, sachant que toute réflexion en matière de professionnalisation et de création qui n'intègre pas profondément le paramètre des industries musicales aboutira forcément à une impasse. Ce dispositif s'avère en effet complètement transparent dans l'utilisation des fonds publics et est devenu un moteur incomparable de développement des talents régionaux émergents. Il s'agira de le remettre au débat de la commission régionale, à la lumière d'autres dispositifs existants (Fair, Décibel Garantie, etc.), dans le cadre d'une réflexion sur les industries musicales ●

G. Bizien / Chargé de mission musiques actuelles à Domaine Musiques



# Trempolino Pôle régional pays de la Loire

Le secteur des musiques actuelles s'est construit et structuré à partir des acteurs et des initiatives existantes, en s'efforçant de répondre aux attentes et aux besoins identifiés.

L'arrivée des pôles régionaux, fin 96, a participé à la mise en oeuvre d'une réflexion profonde sur les sens du projet culturel et artistiques des musiques actuelles et de leurs pratiques. Si les musiques actuelles revendiquent une particularité (pratique spontanée, émergence permanente de nouveaux courants, croisement d'expressions artistiques, croisement d'initiatives publiques ou privées), nous devons, autour des pôles et avec l'ensemble des partenaires constitués en réseaux, dans une logique d'aménagement du territoire, affirmer ce qui, justement, fait la force de notre secteur : la revendication de la différence, le souci permanent de la relation à l'artiste, l'appropriation de l'expression artistique et culturelle par des minorités, par des groupes ou des espaces inhabituels.

Le territoire régional, suite notamment à la décentralisation et à la déconcentration, devient alors un lieu incontournable.

Les besoins du secteur et les actions à mettre en oeuvre sont maintenant identifiés. Ils se déclinent autour des thèmes suivants :

- l'information
- la formation
- l'aide à la diffusion
- l'aide à la création
- l'aide à la production

et bien entendu, la coordination de l'ensemble des partenaires et des acteurs qui font les «musiques actuelles» au jour le jour. La coordination induit le dialogue, permet l'organisation entre les partenaires et favorise l'harmonisation des projets.

Mais la diversité des pôles, qui repose sur des histoires différentes et des particularités régionales, amène plusieurs questions que nous devons analyser :

- Quelles peuvent être les implications des acteurs locaux et départementaux dans le dispositif régional ?
- Les pôles sont-ils des opérateurs, des initiateurs, de simples fédérateurs ?
- Les pôles sont-ils pertinents sur l'ensemble des esthétiques des musiques actuelles ?

est actuellement nécessaire de clarifier les compétences de chacun, voire de spécialiser nos structures (mais pas de façon exclusive) parce qu'il devient indispensable de définir plus précisé-

ment des exigences et des critères. Dans le cas de la formation par exemple, si toutes les salles de diffusion s'engagent dans le «tout-formation», la lecture extérieure et la qualité risquent d'en pâtir. Le domaine de la formation permanente ou continue demande également l'élaboration ou la présentation d'un plan régional où les responsabilités des structures territoriales soient claires.

Que ce soit dans le domaine de la formation, de l'information, des aides à la production, du rapport aux publics ou aux artistes, le territoire régional apparaît comme une bonne échelle.

Dans le pays de la Loire, le pôle régional est intégré à l'association TREMPOLINO. Son rôle est de coordonner les initiatives, d'accompagner les porteurs de projets, d'amplifier des opérations déjà existantes et d'initier des projets communs, en participant à l'aménagement du territoire régional dans une démarche de complémentarité et de cohérence à l'échelon régional, entre les départements, les villes, la région et l'Etat.

Parce qu'une seule entité nous semblait difficilement compétente dans tous les domaines, le pôle régional s'est structuré autour de trois coordinations fonctionnant par esthétique musicale : chanson, musiques amplifiées, jazz et prochainement musiques traditionnelles - musiques du monde. Elles sont chacune composées de diffuseurs et d'associations de terrain. Un représentant des ADDM de la région et de la DRAC des Pays de Loire sont présents sur chaque coordination.

La coordination chanson publie «Le temps d'une chanson», journal annuel présentant les actions des structures et les artistes de la région ainsi que des réflexions plus générales sur la chanson. Depuis 98, elle soutient l'extension régionale de l'opération Chant'apart (60 concerts en appartements), initiée par une association locale. En 99, la coordination réunit plusieurs partenaires autour d'une résidence chanson avec Michel Arbatz, qui conjugue actions culturelles et création de spectacles sur plusieurs départements.

Pour les musiques amplifiées, un réseau de points-relais sur l'ensemble de la région a été mis en place, permettant ainsi d'échanger et de diffuser à plus large échelle les informations col-

lectées par chacun : «Tohu-Bohu», lettre d'information présentant l'actualité de la région (structures, sorties de CD, news, tournées des groupes de la région en France) est ainsi réalisée par l'ensemble des partenaires, quatre fois par an. Elle est non seulement distribuée en région, mais également sur les festivals extérieurs, de manière à promouvoir les artistes au-delà de leur région d'origine. De la même façon, des panneaux d'information mensuels, réalisés à partir de données fournies par les membres de la coordination, sont consultables dans chaque point-relais.

Le pôle a également apporté son soutien à la mise en place d'actions de formation avec les salles de la région, notamment par le biais du dispositif «artistes en scène-résidence», qui permet actuellement à six groupes de suivre une formation adaptée à leur projet artistique, en étant chacun Parrainé par une salle. Des réunions d'information, des stages artistiques ou administratifs sont régulièrement montés en collaboration avec plusieurs salles.

D'autres réflexions, menées par l'ensemble des partenaires au sein de chaque coordination, sont actuellement en cours : développement régional de la diffusion jazz, circuit régional de distribution de disques, résidences d'artistes, constitution d'outils d'évaluation...

Quelles que soient les spécificités régionales, le rôle de coordination, de concertation et de proposition des pôles peut permettre de mettre en lumière les besoins, de fédérer d'organiser et de valoriser les initiatives existantes et d'établir des ponts entre les différents interlocuteurs. Cependant, si les pôles régionaux peuvent participer efficacement à la structuration des musiques actuelles sur un territoire donné, encore faudra-t-il que l'on assiste, dans un proche avenir, à une véritable prise en compte de ces musiques par les pouvoirs publics, dans le respect de leur particularité, du travail déjà engagé par de nombreuses structures, sans chercher à plaquer des modèles, des schémas déjà établis qui ne correspondraient en rien à leur originalité et leur vitalité ●

Vincent Priou / Directeur de Trempolino

## n o u v e l l e s d u s e c t e u r

### Caravensérai

Le groupe nantais Orange Blossom prépare actuellement une résidence en Egypte. L'idée est de concrétiser l'influence orientale du groupe par un séjour au Caire en mai 99, pour répéter puis effectuer deux concerts - à l'Opéra du Caire et au Centre Culturel Français d'Alexandrie. Ensuite **Orange Blossom** reviendra à Nantes avec les musiciens égyptiens et donnera la première de son spectacle au Festival d'été de Nantes. Plusieurs dates sont prévues autour de l'été dans des festivals et un enregistrement de ce spectacle est aussi à l'étude. Une tournée d'une dizaine de dates aura également lieu en France dont une date au Brise Glace à Annecy (salle Fédurok). Pour cette aventure, Orange Blossom est épaulé par WCM (son management) et quatre structures nantaises : ATC International, le Festival d'été de Nantes, Trempolino et l'Olympic (salle Fédurok). Ce projet a reçu le soutien du ministère de la Culture et s'inscrit dans le cadre d'une convention signée par l'Association Française d'Action Artistique (AFAA / ministère des Affaires étrangères), chargée de favoriser la prestation d'artistes français à l'étranger, et la Ville de Nantes; les deux parties apportant leur contribution à sa réalisation.

### Encontro 99

ou un rassemblement européen des écoles de Samba. L'objectif de la manifestation, qui se déroulera dans la vallée du Lot du 23 au 31 juillet 99, est de réunir pendant une dizaine de jours une quarantaine d'écoles de Samba (1100 personnes) provenant de toute l'Europe (80 % des pays du Nord) autour d'ateliers de travail et de festivités afin de provoquer ainsi un événement artistique, culturel et touristique. La manifestation provoque un certain nombre d'autres intérêts déterminants qui sont : créer un événement original sur le plan culturel et artistique susceptible de nourrir une communication dynamique et attractive (festif, populaire et chaleureux) pour le département (Lot et Garonne) et a fortiori la Région (première édition en France) / attirer des personnes souhaitant vivre l'événement de l'Europe, du national et du Sud Ouest en plus des écoles de Samba inscrites / accroître une dynamique déjà existante à partir d'expériences communes Education Nationale/Florida sur les territoires du Lot et Garonne qui mobilisent les populations autour du concept *batucada* (formule de défilés musicaux et de danse associant les arts plastiques au travers de chars, de maquillage et de costumes) et qui se perpétueraient pour les festivités de l'an 2000 / réaliser des projets éducatifs, d'action culturelle et d'insertion en direction des populations en particulier jeunes du département (centres sociaux, écoles, centres de loisirs, écoles de musique...).

## Des rapports sur les musiques par des élus

A Musicora, le 13 avril, s'est déroulée une conférence de presse de la FNCC (Fédération Nationale des Collectivités territoriales pour la Culture) pour présenter deux rapports sur la musique. Le premier sur " un service public de l'enseignement spécialisé de la musique et de la danse ", présenté par Guy

Dumelie, posait les problèmes du service public, de la démocratisation culturelle, des limites de l'excellence sans médiation, des clivages savant/populaire, amateur/professionnel pour en arriver à la conclusion qu'il faut affirmer un droit pour tous à la musique et que les collectivités territoriales ne pouvaient plus continuer à financer autant.

Le second, présenté par Marie Thérèse François-Poncet, sur " les musiques amplifiées ", qui à l'inverse du précédent, a avancé le droit de citer ou la démocratie culturelle, la création de nouveaux espaces tenus par des équipes indépendantes et appelé la mise en place d'un réseau de villes " amplifiées ". *Bernard POTOT : 04 77 41 78 71*

## Jacques Villéglé et Pierre Henry,

ou la force artistique et sociopolitique des musiques amplifiées.

Samedi 17 avril s'est déroulé au

**Confort Moderne** de Poitiers un grand moment dans l'histoire des musiques, et à fortiori, celle des musiques amplifiées. Deux artistes d'un autre âge, reconnus, Jacques Villéglé, artiste plasticien, et Pierre Henry, compositeur, révèlent au travers d'une exposition commune, intitulée le Grand Mix ou apparition concertée, toute la force artistique et sociopolitique des musiques amplifiées et en particulier, la place des lieux qui les servent. Au Confort Moderne, jusqu'au mois d'août. *Pour le catalogue agrémenté du disque (05 49 46 08 08, Pour les lieux Fédurok, réduction de 30%)*

**Le champ des musiques amplifiées et actuelles connaît la fin d'une période de développement qui se caractérise par son absence de repères structurants, par son manque de lisibilité entraînant un sentiment de confusion voire d'incohérence.**

## Positionnement général dans le secteur

**Plusieurs éléments majeurs démontrent également sa rapide et inévitable mutation.**

● Une forte demande de consommation et de pratiques vis à vis de ces musiques ,

● L'investissement direct et important des collectivités territoriales sur ce champ culturel et l'impérieuse nécessité, du fait de leur proximité, de placer la culture dans les enjeux de société. En effet, le domaine de ces musiques est récent, neuf et montre une immédiateté à transposer les réalités sociales, économiques et culturelles face à d'autres expressions qui apparaissent plus lointaines et moins en phase directe avec les mutations actuelles.

● L'émergence et la maturation d'un nouveau type de projets et de professionnels dans le paysage de l'action culturelle. L'ensemble des équipements ou expériences, malgré leur pertinence connaissent tous une extrême précarité. Le développement de cette profession qui a été fort depuis 15 ans stagne et recherche le chemin d'une construction à long terme.

● la dualité économie / culture est ressentie comme un paradoxe par certains ou encore comme une contradiction insurmontable. Ce clivage tourne fréquemment au schisme et conduit dans une impasse. Il convient de surmonter ces positions fondamentalistes et archaïques pour oser accepter le caractère

de complémentarité et de dynamisme porté par cette dualité. Mais à condition qu'une règle du jeu, d'où se dégage clairement les notions d'intérêt général, soit posée.

● les mutations technologiques qui portent de nouveaux comportements culturels et artistiques sont très prégnants dans ces musiques et induisent une plus grande volonté de démocratie, un respect et une considération des personnes et de l'exercice d'une véritable citoyenneté.

● l'Europe est le cadre minimal de la réflexion tant cette territorialité est présente au quotidien.

## Enjeux

● la reconnaissance des projets culturels en musiques amplifiées et actuelles ne peut signifier l'affadissement de ces mêmes projets mais suppose au contraire le respect de leur spécificité culturelle, économique et sociale. La mise en œuvre d'une réflexion approfondie sur la matière artistique dans tous ses aspects ( artistique, technologique, économique et santé . . . ) de même que ses évolutions possibles est à prévoir dès le démarrage de la structuration de l'association. Il conviendra de poser une analyse de la dualité culture / économie en même temps que la réflexion précédente. Le champ européen devra être investi tant dans la réflexion que la mise en place de connexions structurées.

● les processus de formation doivent être pensés en relation avec la réflexion sur les besoins des structures.

● l'ancrage dans les territoires doit être affirmé et renforcé. Il y a donc nécessité de fixer un cadre de travail direct avec les col-

# ur la fédurok

n o u v e l l e s  
d u s e c t e u r

lectivités territoriales qui soit permanent et structuré.

● la lisibilité du secteur doit être enfin permise par définition des missions et complémentarité des structures à chaque niveau de territoire correspondant.

● au delà de l'analyse de la dualité économie / culture, il convient de proposer un cadre relationnel avec le secteur du marché et d'y aborder les réflexions des adhérents.

L'objectif de la Fédurok est la reconnaissance et la structuration du secteur des musiques amplifiées / actuelles.

Pour atteindre cet objectif, nous devons travailler dans 2 directions:

- en direction de nos adhérents,
  - en direction de l'extérieur de l'association.
- nous devons travailler sur 2 axes, reprenant la dualité économie / culture:
- les projets culturels et les problématiques liés à leur développement,
  - la dimension économique et ses réalités.

## En direction de l'extérieur de la Fédurok

Nous pensons que la concrétisation des objectifs reprend la réflexion sur les 2 axes: les projets culturels et leurs problématiques:

- la réflexion sur les dispositifs d'aides publiques,
  - la réflexion sur une structuration régionale ( pôle régional et au-delà ).
- La dimension économique et ses réalités:

- la réflexion sur les transformations du fonds de soutien,
- les réflexions sur le versant économique de notre secteur.

## En direction de nos adhérents

Nous pensons que dans le même temps où nous participons à ces réflexions nationales, nous devons en interne faire correspondre les logiques développées aux réalités de l'association et donc travailler en priorité :

### ● La formation

- Il s'agit d'inciter, de faciliter et soutenir les réflexions des adhérents sur la formation et donc de proposer et de mettre en place des possibilités de formation à destination des personnels des lieux adhérents : directeur (trice), administrateur (trice), directeur technique, responsable de communication, comptable, etc....

### ● Un centre de ressources

- Il s'agit de répondre plus directement et rapidement aux problèmes du quotidien. Ce centre de ressources devra proposer aux adhérents un accompagnement, un soutien et un appui dans leur volonté d'évolution de leurs équipements.
- Il s'agit de participer avec les adhérents à une réflexion qui permette la formalisation et l'évolution de leur projet culturel.
- Il s'agit de favoriser une réflexion commune sur les évolutions de notre secteur et par ricochet sur celles de la Fédurok.
- Il s'agit de permettre la valorisation des projets et du travail développé par les lieux et de redéfinir l'acte de création économique et culturelle dans le quotidien des structures.

## Mobilisation

pour une alternative pédagogique ?  
L'association Autour des Rythmes Actuelles de Roubaix (ARA) met en place une formation d'encadrants en musiques actuelles depuis trois ans qui s'est délocalisée pour partie sur Pays de Loire (Tremolino), Yvelines (CRY) et Lot et Garonne (Florida). Des stagiaires de chacun des territoires sont venus intégrer la troisième édition de cette formation qui a débuté en octobre dernier et se clôture en mai. Elle donne lieu à une réflexion commune sur les pédagogies musicales entre les structures précitées qui a commencé par la mise en place, confiée à Louis Chrétiennot, d'une évaluation de leurs actions et des valeurs qui les soutiennent. D'un autre côté se définit les contenus d'un CA musiques actuelles pour permettre aux écoles de musiques d'investir le terrain, sans rien modifier de leur fonctionnement général. *Contact : Laure CHAILLOUX / Anne ARMAND à l'ARA 03 20 89 63 70*

## Culture et proximité

Attention danger ! A un moment où la connaissance des expériences et initiatives culturelles de terrain est plus que nécessaire, " Culture et Proximité ", revue dirigée par l'équipe d'Opale, dont tout le monde connaît la pertinence des analyses, notamment sur notre secteur, ne paraît plus, abandonnée qu'elle est par le silence implacable d'un de ses partenaires importants, le ministère de la Culture (DADT). *Opale : 01 45 23 00*



Scan couv  
hors série  
«La scène»  
monochrome bleu 281  
proportions homotétiques  
en fonction de la place du bandeau  
de commande en bas. Marge  
blanche tout autour

B o n d e c o m m a n d e  
à photocopier / à photocopier / à photocopier / à photo

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ Structure \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Vous recevrez ce hors série gracieusement hormis 16F correspondant aux frais d'affranchissement que vous voudrez bien nous régler par chèque à l'ordre de La Fédurok. Vous recevrez une facture correspondant à ce montant. A retourner à la Fédurok, c/o Trempolino, 51 Bd de l'égalité 44100 Nantes.